

3. Total des frais d'entretien et d'exploitation:

	1961-1962	1962-1963
Churchill (Man.)		
a)	\$16,116.00	\$16,222.00
b)	3,061.00	2,352.00
c)	4,353.00	1,201.00
d)	14,150.00	29,307.00
Fort-Smith (T. N.-O.)		
a)	16,516.00	17,825.00
b)	2,107.00	2,632.00
c)	2,013.00	2,417.00
d)	22,655.00	14,832.00
Inuvik (T. N.-O.)		
a)	16,076.00	16,397.00
b)	1,498.00	2,281.00
c)	2,856.00	2,856.00
d)	15,772.00	28,229.00
Frobisher-Bay (T. N.-O.)		
a)	16,586.00	16,626.00
b)	1,772.00	1,072.00
c)	3,280.00	3,280.00
d)	14,494.00	13,798.00

4. Total des milles parcourus par avion:

	1961-1962	1962-1963
Churchill (Man.)	62,639	44,860
Fort-Smith (T. N.-O.)	26,260	69,219
Inuvik (T. N.-O.)	59,455	77,381
Frobisher Bay (T. N.-O.)	46,760	61,916

PERSONNEL DU PÉNITENCIER
DE DORCHESTER

Question n° 2032—M. Bell:

1. Quelle est la proportion du personnel par rapport au nombre des détenus au pénitencier de Dorchester (Nouveau-Brunswick) et comment cette proportion est-elle comparable à celle des autres pénitenciers canadiens?

2. Depuis quelques années, a-t-on reçu des plaintes des organisations du personnel concernant le manque de personnel ou autres problèmes connexes, au pénitencier de Dorchester? Dans l'affirmative, qu'a-t-on fait à ce sujet?

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): 1. La proportion du personnel par rapport au nombre des détenus au pénitencier de Dorchester (Nouveau-Brunswick) et le parallèle entre cette proportion et celle qui règne aux autres pénitenciers canadiens sont les suivants:

Dorchester, 1 fonctionnaire par 2.1 détenus; Saint-Vincent-de-Paul, 1 fonctionnaire par 2.04 détenus; Centre fédéral de formation, 1 fonctionnaire par 1.8 détenu; Leclerc, 1 fonctionnaire par 2.2 détenus; Kingston, 1 fonctionnaire par 2.7 détenus; Joyceville, 1 fonctionnaire par 2.2 détenus; Collins' Bay, 1 fonctionnaire par 1.9 détenu; Prison des femmes, 1 fonctionnaire par 2.3 détenues; Manitoba, 1 fonctionnaire par 2.3 détenus; Saskatchewan, 1 fonctionnaire par 2.7 détenus; Colombie-Britannique, 1 fonctionnaire par 2.6 détenus.

[L'hon. M. Favreau.]

2. En décembre 1961, l'Association du service civil du Canada s'est plainte de la pénurie de personnel au pénitencier de Dorchester. Depuis, 31 employés ont été ajoutés aux effectifs.

SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER

Question n° 2055—M. Woolliams:

1. Quelle subvention a été versée au National-Canadien en 1963 à même le Trésor fédéral?

2. Quelle subvention lui a été promise et/ou payée pour 1964?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Paiements versés en vertu de l'ordonnance n° 96300 datée du 17 novembre 1958, de la Commission des transports du Canada, qui prévoit le versement à certaines compagnies d'une somme globale de 20 millions de dollars, à l'égard de la période écoulée entre le 1^{er} avril 1963 et le 31 mars 1964, les paiements devant être effectués par versements aux dates que peut déterminer ladite Commission aux fins de rembourser lesdites compagnies pour la diminution des recettes brutes globales survenue pendant ladite période, diminution qui, de l'avis de ladite Commission, est due au fait que ces compagnies maintiennent une augmentation du transport des marchandises de 8 p. 100 au lieu d'une augmentation de 17 p. 100, comme l'autorise ladite ordonnance; et en vue de payer auxdites compagnies, à l'égard de l'année civile de 1963, un montant global de 50 millions de dollars, payable par versements aux dates et selon les méthodes d'attribution que peut déterminer ladite Commission, parce que lesdites compagnies ont maintenu leurs taux de transport de marchandises audit niveau réduit, \$68,086,164.

Autres paiements versés à l'égard de la période écoulée entre le 30 avril 1962 et le 31 mars 1963, aux compagnies désignées dans la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises de la même manière et sous réserve des mêmes conditions que des paiements ont été effectués en vertu de cette loi pour des années financières antérieures, \$14,761.

Paiement, à la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien et aux chemins de fer Nationaux du Canada, d'une somme égale au coût annuel de l'entretien de voies ferrées entre des points spécifiés, en Ontario, sur les lignes transcontinentales desdites compagnies de chemin de fer, \$7,000,000.

2. Aucune décision n'a encore été prise quant aux paiements provisoires pour 1964-1965; le budget principal des dépenses de 1964-1965 prévoit un montant de 7 millions de dollars, à titre de paiement, à la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien et aux chemins de fer Nationaux du Canada, d'une somme égale au coût annuel de l'en-